

CLUB ASSO EMPLOI 93 – LES RESPONSABILITÉS D'UN(E) DIRIGEANT(E) D'UNE ASSOCIATION



ORGANISATEUR(S) : COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE-SAINT-DENIS / PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Quelles sont les responsabilités encourues par les dirigeants associatifs sur le plan civil et sur le plan pénal ? Quelle frontière entre la responsabilité de l'association et celle de ses dirigeants ?

Programme :

La responsabilité civile et pénale d'un(e) dirigeant(e).

La responsabilité civile et pénale du dirigeant mandataire social.

La réponse des assurances (exemple de la MAIF).

DATE(S) DE LA FORMATION

25 avril 2024

18h30

POUR S'INSCRIRE

 0676099905

 clubassoemploi@cdos93.org

 <https://bit.ly/4cOSv8B>

STRUCTURE FORMATRICE

 Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis

 Voir la présentation de cette structure